



#1 Covid-19 – Acte 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, vendredi 30 octobre 2020

Crise sanitaire du Coronavirus – acte 2 Le conseil départemental active son plan d'action

Suite aux annonces du Président de la République, Valérie Beusert-Leick, présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a souhaité en lien avec les chefs de service que la collectivité s'organise pour garantir un service public accessible aux usagers à partir de ce vendredi 30.

Le service public départemental doit s'adapter face à la crise sanitaire. Le département a pris plusieurs types de mesures, à la fois dans le cadre de ses missions en direction des personnes vulnérables (petite enfance, protection de l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées) en tant qu'employeur de 3 000 agents répartis sur l'ensemble des territoires, et en tant que soutien aux acteurs locaux.

D'ores et déjà, des décisions ont été prises :

- Aucune fermeture de site du conseil départemental n'est envisagée dans les 77 points de solidarité de Meurthe-et-Moselle, les Maisons du Département et la Maison départementale des personnes handicapées.
- Le télétravail est privilégié pour les agents de la collectivité, dans la mesure du possible.
- Les manifestations prévues, à l'Hôtel du Département, au Château de Lunéville et à la Cité des Paysages sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Ces sites sont fermés au public, tout comme les archives départementales.

Le département souhaite faciliter des mesures concrètes pour les Meurthe-et-Mosellans :

- Tous les services de la direction enfance-famille sont mobilisés pour assurer la bonne prise en charge des enfants confiés au Département
- Pour les personnes âgées et personnes handicapées, les visites à domicile pour les plans d'aide seront adaptées pour répondre aux demandes. En lien avec les services de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, une attention sera portée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour leur permettre d'assurer la continuité du service auprès des personnes fragiles.
- Le Département sera très attentif au suivi des établissements et structures relevant de sa compétence, mais également des entreprises et artisans dépendant de la commande publique.